



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Jean LAVIELLE
Mme Catherine FAVARD
M. Pascal VILATON

Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
M. Amine BENALIA-BROUCH
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
M. André HUMEAU
Mme Sylvie PÉDUCASSE
M. Henri BEDAT

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE – Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



**OBJET : TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES – REFONTE DU RESEAU
INTEGRATION DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5216-5,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment ses compétences en matière d'organisation de la mobilité,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2011 portant sur le principe de la création de la société publique locale de transports publics de personnes (SPL Trans-Landes) avec le Département des Landes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2012 approuvant le Contrat d'Obligation de Service Public (OSP) liant la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à la SPL Trans-Landes portant attribution de la gestion et de l'exploitation du réseau de Transport public de personnes sur son territoire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2020 approuvant l'avenant n°15 afin de prolonger le contrat d'obligation de service public pour l'exploitation des services de transport public du Grand Dax jusqu'au 28 mai 2022 inclus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2020 approuvant le transfert de la compétence transport scolaire de la Région Nouvelle-Aquitaine au profit de la Communauté d'agglomération du Grand Dax à compter du 1^{er} septembre 2022.

La gestion et l'exploitation de son réseau de transport public de personnes avaient été confiées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à la Société Publique Locale Trans-Landes, via un contrat de quasi-régie ou Contrat d'Obligation de Service Public (COSP). Ce contrat, d'une durée finale de 10 ans, arrive à son terme le 28 mai 2022.

Par ailleurs, à partir de la rentrée scolaire de 2022, les services scolaires intracommunautaires, organisés actuellement par la Région Nouvelle-Aquitaine, seront transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au sein de son ressort territorial.

Depuis février 2021, le Grand Dax, accompagné par la SPL Trans-Landes et un groupement d'assistant à maîtrise d'ouvrage, a travaillé pour faire évoluer le réseau de transport en commun de l'Agglomération et intégrer le transport scolaire.

Des temps d'échanges ont permis de construire le nouveau réseau, qui sera mis en service au 1^{er} septembre 2022 :

- Contribution de la commission Transport et Mobilités douces ;
- Création d'un comité de pilotage dédié, composé d'élus de la commission Transport et Mobilités douces ;
- Echanges avec les communes et réunions en mairie ou sur site ;
- Présentation du diagnostic et du scénario à la conférence des Maires du 9 septembre 2021 ;
- Présentation du nouveau réseau, intégrant le transport scolaire, à la conférence des Maires le 13 avril 2022.

La volonté du Grand Dax a été de refondre le réseau de transport en commun à budget constant.

Il est, en conséquence, prévu de conclure avec la SPL Trans-Landes un nouveau COSP dont le coût annuel pour les transports urbains, scolaires et de la fériá, sera d'un montant maximum de 5,5 millions d'euros hors taxes, ce qui correspond au montant du COSP actuel, augmenté des coûts du transport des fériás et du transport scolaire.



Le réseau de transport en commun sera composé comme suit :

- « Couralin » un réseau urbain, c'est-à-dire des lignes régulières fonctionnant toute l'année (hors fériés) dont une ligne fonctionnant le dimanche et les jours fériés,
- « Vitenville » des circuits de navettes centre-ville,
- « Couralin + » un réseau de lignes périphériques virtuelles, pour relier toutes les communes du Grand Dax au réseau urbain. Ces lignes auront des arrêts et des horaires définis, et la course sera déclenchée par l'utilisateur,
- un transport de substitution pour les personnes à mobilité réduite, fonctionnant de porte à porte ou de porte à point,
- des navettes fériés,
- des lignes de transport scolaire,
- du transport occasionnel.

La gamme tarifaire à compter du 1^{er} septembre sera la suivante :

Transport urbain Couralin et Couralin +, transport de substitution

Ticket à l'unité	1 €
10 voyages	6 €
Mensuel (de 28 à 60 ans)	12,50 €
Annuel (de 28 à 60 ans)	130 €
Jeune du Grand Dax - de 18 ans	Gratuit
Jeune - 28 ans mensuel	3 €
Jeune - 28 ans annuel	30 €
Enfant - de 6 ans	Gratuit
Sénior mensuel 60 ans et +	4 €
Sénior annuel 60 ans et +	40 €
Minima sociaux mensuel	3 €
Minima sociaux annuel	30 €
Accompagnants PMR	Gratuit
WE jours fériés	Gratuit
Création carte	Gratuit
Duplicata	10 €

Vitenville : gratuit

Transport scolaire (ligne dédiée)

Abonnement	90 €
Création carte	Gratuit
Duplicata	10 €

Transport des fériés (à compter du 1^{er} août 2022)

Jeune – 16 ans	Gratuit
Ticket journée	5 €
Pass fériés	15 €

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,



Article 1 : APPROUVE le nouveau réseau qui sera mis en service au 1^{er} septembre 2022,

Article 2 : APPROUVE la nouvelle gamme tarifaire en vigueur pour les déplacements à compter du 1^{er} septembre 2022, ainsi que les tarifs des transports des férias à compter du 1^{er} août 2022

Article 3 : APPROUVE le règlement du transport scolaire en pièce jointe,

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 mai 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.